

INTITULE DU POSTE

ENSA BRETAGNE_MCFA_HCA

INTITULE LONG DU POSTE

Maître de Conférences Associé / HCA

REFERENCES DU POSTE

Référence ENSAB

MCFA_HCA_2026-2027_100%

ELEMENTS ADMINISTRATIFS**Corps** (pour les postes ouverts aux titulaires)

MCFA _

Catégorie

A

Poste ouvert aux titulaires et aux contractuels

Oui

Domaine fonctionnel

Enseignement supérieur recherche

Emploi de référence

RMCC : RCH03A – RMFP : ERENS001

Date de vacance de l'emploi

01/09/2026 (contrat ministériel 1 an quotité :100%)

LOCALISATION DU POSTE**Région** : Bretagne**Département** : Ille et Vilaine**Adresse** : 44 Bd de Chézy, 35064 Rennes**EMPLOYEUR – présentation générale de l'école, de son identité pédagogique et de ses perspectives de développement**

L'École Nationale Supérieure d'Architecture de Bretagne (ENSAB) est un établissement d'enseignement supérieur à caractère administratif, relevant d'une co-tutelle du Ministère de la Culture (MC) et du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Espace (MESRE) appartenant au réseau des 21 ENSA. Elle accueille près de 600 étudiants pour un effectif de 107 agents (68 enseignants, hors intervenants extérieurs et 39 agents administratifs et techniques) et dispense un enseignement conduisant au diplôme d'études en architecture (DEEA – Licence), au diplôme d'Etat d'architecte (DEA - Master) et au doctorat en architecture co-délivré avec l'université de Rennes 2. Depuis 2025, une offre de formation en alternance est proposée en cycle master.

Elle permet aux étudiants d'appréhender la complémentarité des rôles de l'architecte et de l'ingénieur, par un double cursus architecte-ingénieur avec l'INSA de Rennes. Parallèlement, l'ENSAB conduit une politique dynamique de partenariats avec l'enseignement supérieur. Membre associé de l'Etablissement expérimental Université de Rennes, partenaire de EUR Caps, elle assure deux bidualomations : l'une en Maîtrise d'ouvrage avec l'institut d'aménagement et d'urbanisme de Rennes (IAUR), l'autre en Histoire Théorie et Critique de l'Architecture (HiTCAR) avec l'UFR d'Histoire de l'art de Rennes 2. Enfin, l'école délivre la formation HMONP et propose des sessions de formation continue.

DESCRIPTIF DU SERVICE – présentation des activités scientifiques de l'école

Le GRIEF (Groupe de Recherche sur l'Invention et l'Évolution des Formes) fédère tous les chercheurs de l'ENSAB et accueille des doctorants en partenariat avec les écoles doctorales ALL et ESC. Les 23 chercheurs du GRIEF développent des recherches sur la pratique et la production architecturale d'un point de vue pluridisciplinaire. Les questions liées à la production de l'objet architectural, aux représentations et à la conception numérique, au territoire ou à la politique des territoires, au paysage, aux questions sociales, environnementales et de développement durable y sont explorées.

Ces recherches sont organisées selon 4 pôles : « Densité réversibilité, espaces publics », « Matériaux biosourcés »,

« Architecture : cultures, pratiques et transmissions » et « Art et computation (Ar-Tic) ». La réponse collective à des appels à projets et le développement de partenariats sont encouragés, ainsi que l'organisation de journées d'étude et colloques valorisés par les Publications du GRIEF. En outre, pour permettre des conditions optimales pour la recherche, la réponse collective à des appels à projets et le développement de partenariats régionaux, nationaux ou internationaux est encouragée.

Enfin, l'organisation de temps d'études communs (journées d'étude et colloques) et leur valorisation par des publications (Les Publications du GRIEF) permet de partager les résultats des travaux de recherches.

DESCRIPTIF DU POSTE – missions et activités principales, charges pédagogiques et scientifiques, autres enseignements, autres tâches, perspectives d'évolution

Missions et activités principales

L'enseignant·e assurera 320 heures d'enseignement (éq. TD) en Licence et Master comprenant divers formats dans le champ de l'Histoire et des cultures architecturales.

En Licence

Semestre 1 (Licence 1) : TD HCA-TPCAU (2 x 24h TD, soit 48h TD)

Ce TD mixte HCA/TPCAU associe une initiation au projet à la découverte de l'histoire de l'architecture, *via* un enseignement in situ à Rennes. En plus d'affermir la pratique du dessin, il développe les méthodes de description du bâti et de mise en perspective historique d'un édifice. L'enseignant·e recruté·e aura en charge 2 groupes d'étudiant.es (env. 25 étudiant.es par groupe).

Semestre 2 (Licence 1) : E 222 Histoire Antiquité/Moyen-Âge (24h CM, soit 40h éq. TD)

Cet enseignement magistral permet aux étudiants d'acquérir des connaissances afin de situer les œuvres de ces époques, d'en comprendre les formes, le sens et le lien qu'elles entretiennent avec la société qui les a vu s'édifier.

Semestre 3 (Licence 2) : E321 : Histoire 1500-1750 (24h CM, soit 40h éq. TD)

Cet enseignement, conçu comme une initiation à l'histoire de la période, montrera comment l'architecture des ordres, établie pendant l'Italie du Quattrocento, a été diffusée et réinterprétée, notamment en France.

Semestre 5 (Licence 3) : E521 : Histoire et théorie des doctrines de restauration (24h CM, soit 40h éq. TD)

Cet enseignement pose les bases d'une histoire du patrimoine, du XVIII^e s. à nos jours. Il explore les doctrines qui ont fondé les principes de définition, de conservation et de restauration des monuments, en France et à l'international.

Semestre 5 (Licence 3) : Bilan de Licence, incluant le tutorat des stages de Licence et Master (24h TD)

L'enseignant·e aura en charge l'accompagnement d'un groupe d'étudiant.es de L3 dans un exercice de bilan sur les acquis du premier cycle et de prospective sur la suite du parcours académique et professionnel. Il·elle sera également chargé·e du suivi d'étudiant.es (L1, L3, M2) pour les stages.

Semestre 6 (Licence 3) : Initiation à la recherche (24h eq. TD)

L'enseignant·e accompagnera un groupe d'étudiant.es dans un exercice leur apprenant les étapes de la méthodologie de la recherche par la constitution d'un dossier respectant les règles de l'écriture scientifique.

En Master

Semestres 7/9 et 8 : Séminaire de recherche (48 HeTD)

L'enseignant-e intégrera le domaine d'étude (DE) « Traversées » de l'ENSAB. Dans ce cadre, il-elle participera à l'animation du séminaire et à l'encadrement des mémoires, avec les collègues référents.

Master vertical semestres 7/9 : Approfondissement (44 HeTD)

L'enseignant-e proposera un enseignement dont la thématique croisera les axes pédagogiques du DE Transitions et les recherches de l'enseignant-e recruté-e.

Le synopsis du programme pédagogique 2022-2028 est accessible au lien :
<https://www.rennes.archi.fr/enseignement/programme-2/>

Les 4 domaines d'étude sont présentés ici : <https://www.rennes.archi.fr/enseignement/les-domaines-detude/>

Spécificités du poste

La personne recrutée a vocation à s'inscrire dans les domaines d'étude Traversées (séminaire) et Transitions (approfondissement)

Elle pourra rejoindre le laboratoire GRIEF pour contribuer, par ses travaux scientifiques, à son animation et à son développement.

Les charges d'enseignements sont susceptibles d'évoluer en fonction des nécessités du programme pédagogique et des évolutions liées à l'organisation des champs disciplinaire.

Autres tâches

L'enseignant-e peut être amené à assurer l'encadrement de stages et/ou MSP, les rapports d'étude de fin de licence et/ou les mémoires de master. Il-elle pourra également assurer, outre le contrôle des connaissances (avec surveillance des examens), des missions de coordination pédagogique, la fonction d'enseignant référent de semestre, et la participation à des réunions et jurys. Il-elle aura par ailleurs dans le cadre de ses obligations statutaires la participation aux entretiens des primo-entrants, la présence aux journées de prérentrée de semestre, aux portes ouvertes, et aux séminaires enseignants. Il est également attendu que l'enseignant-e puisse prendre des responsabilités dans les instances de l'école, ses différentes commissions, et participer à l'évolution du projet pédagogique de l'école.

L'enseignant-e devra participer au rayonnement de l'ENSA de Bretagne par ses activités pédagogiques et de recherche, et favoriser des partenariats avec divers établissements et institutions de l'enseignement supérieur, professionnels ou associatifs, en France et à l'étranger.

CONDITIONS PARTICULIERES D'EXERCICE – spécificités du poste, contraintes, sujétions, liaisons fonctionnelles, liaisons hiérarchiques (A compléter par l'ENSA)

En application de l'article 6 du décret n°2018-105 du 15 février 2018, les obligations de service des enseignants-chercheurs des ENSA-P sont celles définies par la réglementation applicable à l'ensemble de la fonction publique, soit 1607h, par référence à l'article L.611-1 du code général de la fonction publique.

Dans ce cadre, ils concourent à l'accomplissement des missions de service public des ENSA-P prévues à l'article L.752-2 du code de l'éducation en exerçant leurs fonctions dans les domaines mentionnés à l'article L.952-3 du même code.

Le temps de travail de référence des professeurs et maîtres de conférences des ENSA-P est précisé par l'article 7 du décret 2018-105 du 15 février 2018.

Le temps de travail de référence des professeurs et des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés ou 192 heures de cours magistraux ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par l'article 2 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture.

LIAISONS FONCTIONNELLES : Services des Etudes, ensemble des services administratifs, personnel enseignant et partenaires extérieurs

La personne retenue doit pouvoir travailler en excellente coopération avec les corps enseignant et administratif de l'ENSAB

LIAISONS HIERARCHIQUES : Directrice de l'ENSAB

La direction de l'ENSAB et Le Service des études exercent la responsabilité de la définition de la charge de service (320 HeTD par an pour un temps plein) et l'organisation des services.

DESCRIPTIF DU PROFIL RECHERCHE

1 - Expériences et compétences souhaitées

L'enseignant-e devra justifier d'expériences confirmées dans l'enseignement de l'Histoire de l'architecture en licence et master. Il est attendu une aptitude à construire un propos s'appuyant sur des connaissances transhistoriques et des transversalités disciplinaires. Il.elle devra démontrer sa capacité à contribuer, au sein d'une équipe et dans une dynamique collégiale, à un projet pédagogique.

2 - Préciser le rattachement à un collectif pédagogique (domaine d'étude) et/ou de recherche (laboratoires...)

DE Traversées (séminaire) et Transitions (approfondissement) ; Laboratoire GRIEF

3 - Diplômes requis ou expérience professionnelle requise :

Doctorat en histoire, histoire de l'art, architecture.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Autres informations

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur.euse handicapé.e

Les candidatures seront examinées collégialement. Les personnes présélectionnées seront invitées à un ou plusieurs entretiens. Conformément aux recommandations de la CNIL et aux dispositions du code du travail des mises en situation ou des tests d'évaluation contribueront à l'appréciation de la capacité à occuper l'emploi.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

FONDEMENT JURIDIQUE DU RECRUTEMENT *(textes encadrant les opérations de recrutement)*

Décret n° 2018-107 du 15 février 2018 relatif aux maîtres de conférences et professeurs associés ou invités des écoles nationales supérieures d'architecture :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608981/>

Arrêté du 28 mars 2025 pris pour l'application des articles 6, 10 et 14 du décret no 2018-107 du 15 février 2018 relatif aux maîtres de conférences et professeurs associés ou invités des écoles nationales supérieures d'architecture

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000051391499>

Liste de pièces à fournir :

- Déclaration de candidature signée (lettre simple de candidature) avec référence du poste visé et coordonnées du candidat
- Copie d'une pièce d'identité avec photographie
- Note d'intention pédagogique (2 pages maximum) en lien avec les unités d'enseignement visés
- Diplôme le plus élevé requis pour l'enseignement : doctorat ou diplôme universitaire, qualification ou titre estimé équivalent par le conseil scientifique et pédagogique de l'établissement (cf diplôme requis)
- Curriculum vitae (3 pages maximum)
- Présentation analytique des travaux, ouvrages, articles, réalisations et activités (20 pages maximum)
- Toutes pièces utiles attestant de l'expérience en lien avec la discipline enseignée si les conditions de diplômes ne sont pas remplies justifiant au 1/01/2026 d'une expérience professionnelle en lien avec les disciplines enseignées dans les ENSA autre qu'une activité d'enseignement de 3 ans dans les 5 dernières années.

Justificatifs attendus :

Salariat : Certificats de travail précisant fonctions, durée et modalités de services. À défaut, contrat de travail avec la dernière fiche de paie.

Libéral : bilans fiscaux, comptes certifiés par commissaire aux comptes pour chaque année, avis d'imposition avec apparition du BNC accompagné de l'attestation d'assurance de chaque année

L'ensemble des documents ci-dessus, sera fourni en français ou le cas échéant traduit par un traducteur assermenté, à défaut la candidature sera écartée et envoyée (format PDF) à l'adresse mail indiquée ci-dessous.

PRECISION : LE NON-RESPECT DES MODALITES D'ENVOI DES PIECES DEMANDEES, DU FORMAT ET DU NOMBRE DE PAGES ENTRAINERA L'IRRECEVABILITE DE LA CANDIDATURE

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le conseil pédagogique et scientifique sur proposition de la commission de recrutement de l'ENSA Bretagne.

CANDIDATURE

Candidature à adresser par mail (**format PDF**) : recrutementenseignants@rennes.archi.fr

Personne à contacter anne-marie.havard@rennes.archi.fr (contenu fiche de poste)

Autre personne à contacter sandrine.quideau@rennes.archi.fr (procédure)

CALENDRIER Prévisionnel :

-Parution du **10 juin au soir au 21 juin 2026**

-Date limite de réception des dossiers par mail : **21 juin 2026 (23H59 délai de rigueur, les candidatures reçues postérieurement ne seront pas examinées)**

-Date des entretiens : Convocations envoyées semaine 27 ; date prévisionnelle des auditions semaine 28 : **mardi 7 juillet 2026**

Présence indispensable requise pour l'entretien si le dossier de candidature est présélectionné.